



Saint-Symphorien

Appel à candidatures 2020

« RÉSIDENCE ROMAN, RÉCIT, POÉSIE »

ALCA invite les **auteurs, écrivains et poètes, français ou de langue française** à soumettre leur candidature pour l'obtention d'une résidence d'écriture de deux mois, au chalet Mauriac à Saint-Symphorien. Il s'agit de leur offrir des conditions de travail appropriées, un logement dans une maison du 19^e siècle, ancienne propriété de la Famille Mauriac, ainsi qu'une bourse d'écriture.

- Le séjour est d'une durée de 8 semaines (non fractionnables), **choix entre deux périodes possibles : > du 2 juin au 24 juillet 2019 ou du 7 septembre au 30 octobre 2020.**
- Hébergement au chalet Mauriac, dans le village de Saint-Symphorien (Gironde)
- Bourse d'écriture de 3200 € net
- Prise en charge d'un voyage aller-retour depuis le domicile de l'auteur.

AUTEURS CONCERNÉS :

Vous êtes écrivain ou poète, le français est votre langue d'écriture.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

- Vous avez à votre actif **au moins un livre publié** à titre individuel, par une maison d'éditions professionnelle (ou un livre publié et un contrat signé pour le deuxième).
- Vous avez un projet d'écriture littéraire à développer en résidence, dans les domaines du roman, de la nouvelle, du récit littéraire ou de la poésie.
- Vous êtes disponible du 2 juin au 24 juillet 2019 ou du 7 septembre au 30 octobre 2020.

Date limite de candidature : 10 mai 2019

Prénom et NOM

Département ou Pays (domicile actuel)

Titre de votre projet (provisoire ou définitif)

Domaine littéraire de votre projet roman, fiction littéraire

poésie

nouvelles

récit

Fait à

Le

Signature

Vous

NOM (état civil) **Prénom**

Pseudonyme éventuel

Date de naissance / / **Nationalité**

Numéro de Sécurité sociale

Adresse de votre domicile

..... **PAYS**

Téléphone **Courriel**

Blog ou site internet

• **L'écriture (ou l'illustration) est-elle votre principale source de revenus ?** OUI - NON

• **Quelle est votre activité professionnelle et source de revenus habituelle ?**

.....

• **Êtes-vous affilié** • à l'Agessa : OUI - NON > si oui, n° d'affiliation

• à la Maison des artistes : OUI - NON > si oui, n° d'affiliation

Si oui, merci de fournir la copie de votre attestation de dispense de précompte.

• **Êtes-vous dispensé de précompte Agessa ou MDA ?** OUI - NON

• **Avez-vous déjà bénéficié d'une bourse d'écriture ?** OUI - NON

Si oui, précisez en quelle(s) année(s) et le nom de l'organisme qui vous a accordé la bourse

.....

.....

• **Avez-vous déjà bénéficié d'une résidence ?** OUI - NON

Si oui, précisez en quelle(s) année(s) et le nom de l'organisme qui vous a accordé la résidence

.....

.....

Votre projet en résidence

> **Titre** (provisoire ou définitif)

.....

> **Présentation de votre projet, en quelques lignes** (une présentation plus détaillée sera jointe au dossier)

.....

.....

.....

.....

.....

> **Êtes-vous déjà en contact avec un éditeur pour ce projet ?** OUI - NON

Si oui, merci de joindre une copie du contrat signé, ou une lettre d'engagement de l'éditeur pressenti.

> **Avez-vous sollicité d'autres aides ou bourses pour ce projet ?** OUI - NON

Si oui, précisez la date, le nom de l'organisme et le résultat de votre demande (aide accordée / refusée / en attente)

.....

.....

Date souhaitée de résidence

Nota : les dates d'arrivée et de départ peuvent varier de quelques jours, en fonction des contraintes des auteurs et des aléas de transports.

Merci d'indiquer votre préférence :

	1- Premier choix	2- second choix	Non, je ne suis pas candidat pour ces dates
du 2 juin au 24 juillet 2020			
du 7 septembre au 30 octobre 2020			

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER

- Le présent formulaire rempli et signé.**
- Une lettre de motivation précisant votre parcours d'auteur, votre situation personnelle, vos attentes et les raisons de votre demande de résidence, situant le projet d'écriture dans la chronologie de votre œuvre, et l'intérêt de le développer en résidence.
- Une présentation de votre projet d'écriture pour la résidence** : une note d'intention d'au moins 1 feuillet, qui peut être accompagnée d'un extrait déjà rédigé ou de planches et croquis.
- Votre CV.**
- Votre bibliographie complète.** Merci de préciser : titre, éditeur, année de publication.
- Une copie de vos **deux derniers contrats d'édition signés** (copie de l'ensemble des pages)
- Si pertinent : copie du contrat signé pour le projet en cours, ou lettre de l'éditeur pressenti sur le projet)

Si vous envoyez votre dossier par courrier

merci de **NE PAS RELIER NI AGRAFER** vos documents svp.

Dossier complet à envoyer avant le 10 mai 2019

par courriel **uniquement** à :
residences@alca-nouvelle-aquitaine.fr

ou par courrier à :
ALCA

Pôle Vie littéraire / Résidences Chalet Mauriac
36-37, rue des Terres Neuves
33130 Bègles - FRANCE

Renseignements :

Pôle Vie littéraire
Marion Colin +33 (0)5 47 50 10 17
Florence Laroussinie +33 (0)5 47 50 10 13

Chalet Mauriac
Aimée Ardouin +33 (0)6 95 61 10 06

Résidences d'écriture au Chalet Mauriac

« RÉSIDENCE ROMAN, RÉCIT, POÉSIE 2020 »

Les résidents sont accueillis dans le cadre d'un programme dont la réalisation a été confiée par la Région Nouvelle-Aquitaine, propriétaire du Chalet, à ALCA

Il s'agit d'offrir aux auteur-e-s des conditions de travail appropriées au développement d'un projet d'écriture personnel, un logement dans une maison du 19^e siècle, ancienne propriété de la Famille Mauriac, ainsi qu'une bourse d'écriture. **La régie du Chalet (gestion mobilière et immobilière) est assurée par la Région Nouvelle-Aquitaine, tandis qu'ALCA a en charge la programmation et l'accompagnement des résidences.**

■ CONDITIONS D'ACCÈS

Vous pouvez postuler à cette résidence si :

- Vous êtes écrivain ou poète, le français est votre langue d'écriture.
- Vous avez écrit ou illustré **au moins un livre publié** à titre individuel, à compte d'éditeur (ou un livre publié et un contrat signé pour le deuxième) ; pour les publications uniquement sous format numérique, un contrat d'édition est également requis (ne sont pas prises en compte l'auto-édition et l'édition à compte d'auteur) ;
- **L'une au moins de vos œuvres déjà publiées relève du domaine de la littérature ;**
- Vous avez un projet d'écriture littéraire à développer au cours de la résidence.

Genres littéraires éligibles : roman, nouvelles, récits, poésie.

- Vous êtes disponible du 2 juin au 24 juillet 2019 ou du 7 septembre au 30 octobre 2020

■ NATURE DE LA RÉSIDENCE

Résidence de création > La résidence offrira à l'auteur-e le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail de création en cours. Il-elle sera libre de consacrer au moins 70 % de son temps à ce travail personnel. Il-elle pourra cependant être sollicité-e pour quelques rencontres professionnelles et/ou publiques, en librairie, bibliothèque, salon du livre ou milieu scolaire : ce programme sera construit conjointement entre ALCA et l'auteur-e, avant et pendant la résidence.

Rémunération des auteur-e-s > Pour la durée de son séjour, l'auteur-e reçoit une bourse d'écriture de 3200 € net (trois mille deux cents euros) qui sera versée par virement bancaire à l'arrivée au Chalet, parallèlement à la signature d'une convention de résidence. La bourse fera l'objet d'une note de droits d'auteurs et ALCA acquittera les cotisations obligatoires pour le compte de l'auteur-e (précompte Agessa ou MDA), ainsi que la contribution diffuseur et formation professionnelle.

- **Dates > 8 semaines** (non fractionnables), du 2 juin au 24 juillet 2019 ou du 7 septembre au 30 octobre 2020.

Les dates d'arrivée au Chalet et de départ peuvent varier d'un ou deux jours en fonction des contraintes des auteurs et des aléas de transports. Dans tous les cas, arrivée et départ se font entre 9h et 17h et jamais le week-end / **Arrivées** à partir du lundi (9h- 17h) / **départs** au plus tard le vendredi, avant 12h.

■ HÉBERGEMENT Chalet Mauriac (Saint-Symphorien)

Le lieu de résidence est situé au Chalet Mauriac, 14 cours de Verdun 33113 Saint-Symphorien (à 1 heure de route de Bordeaux). Il s'agit d'une maison du 19^e siècle, ancienne propriété de la famille Mauriac, acquise par la Région Nouvelle-Aquitaine et aménagée en sorte d'y accueillir des auteurs et artistes contemporains. Le village de Saint-Symphorien (2000 habitants) est l'une des communes du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Située au milieu d'un parc de 10 hectares, la maison est composée d'**espaces communs** (cuisine, bibliothèque, salle de séjour, studio-salle de travail) et de **5 chambres individuelles, dotées chacune d'un espace de travail et d'un cabinet de toilette-douche privée.**

- Le linge de lit et de maison est fourni.
- Les frais de fonctionnement du logement (eau, gaz, électricité) sont pris en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Deux ordinateurs (PC et Mac), un photocopieur/scanner/imprimante et un vidéoprojecteur sont mis à disposition. L'usage de ces outils est partagé avec les autres artistes en résidence au même moment.
- La maison est équipée d'une connexion internet wifi et d'un poste téléphonique par chambre (accès illimité en France).
- Chaque chambre peut accueillir 2 personnes. Les résidents ne peuvent pas être accompagnés de leur famille, mais ils peuvent accueillir ponctuellement un proche sous réserve d'en avoir informé ALCA. Dans ce cas, les frais liés à la venue et au séjour de l'accompagnant (transport et restauration) seront à la charge du/de la résident(e).

■ FRAIS DE SÉJOUR

Transports > ALCA prend en charge les frais de voyage aller/retour du domicile de l'auteur-e à Saint-Symphorien, sur la base du tarif aller-retour SNCF 2nde classe ou d'un remboursement sur justificatifs (tickets péage, parking et essence) pour le cas où le-la résident-e viendrait avec son propre véhicule.

- Les frais de déplacement sur les lieux des rencontres publiques seront pris en charge par ALCA.
- Le-la résident-e gardera à sa charge ses déplacements personnels, hors rencontres et temps de médiation.
- Une voiture peut être mise à la disposition des résidents du Chalet Mauriac. Propriété de la Région, ce véhicule de fonction est assuré par ALCA. Pour l'utiliser les résidents doivent fournir un permis de conduire en cours de validité, remplir le planning d'utilisation partagée et assurer à sa charge le plein de carburant du véhicule. ALCA reste prioritaire sur l'utilisation de ce véhicule, notamment pour ce qui concerne les déplacements sur les temps de médiation, ainsi que les arrivées et départs des résidents.
- Quatre vélos, dont deux vélos électriques, sont également à disposition des résident-e-s.

Restauration > Le-la résident-e sera autonome pour sa restauration, seront pris en charge uniquement les repas liés aux rencontres proposées par ALCA.

Frais de séjour > Le-la résident-e aura à sa charge les dépenses suivantes :

- les frais relatifs au développement de son projet personnel ;
- sa restauration, hors temps de médiation et repas d'accueil ;
- ses déplacements personnels.

■ ENGAGEMENTS DES RÉSIDENTS

Le-la résident-e s'engage :

- à résider au Chalet Mauriac pendant deux mois, à la période définie ; en cas d'impossibilité, la résidence ne pourra pas être reportée.
- à travailler au projet d'écriture sur la base duquel il-elle a postulé à la résidence ; il-elle tiendra ALCA informé-e de l'avancée de ce projet ;
- à accepter de participer à quelques rencontres publiques et/ou professionnelles le temps de sa résidence. Ces rencontres occupant moins de 30 % du temps de la résidence ;
- **À l'issue du séjour**, le-la résident-e s'engage à tenir ALCA informé de la poursuite de son projet.

Si ce projet aboutit à une publication, il-elle fera **figurer la mention** :

« *L'auteur de cet ouvrage a bénéficié du soutien d'Alca et de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du programme de résidence au Chalet Mauriac* ».

Il-elle s'engage à faire parvenir **2 exemplaires du livre à parution** : 1 exemplaire à Alca / Pôle vie littéraire et 1 exemplaire au chalet Mauriac.

■ ENGAGEMENTS D'ALCA Nouvelle-Aquitaine

- ALCA prend en charge la rémunération de l'auteur-e (bourse d'écriture), ses frais de transport aller-retour depuis son domicile, son hébergement et ses repas lors des rencontres organisées par ALCA.
- ALCA met en place un accompagnement artistique des résidents et s'efforce de répondre à leurs demandes de contacts avec les créateurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations en région Nouvelle-Aquitaine.
- ALCA s'engage à mettre en valeur la résidence de l'auteur-e et son travail au moyen de :
 - annonce dans la Lettre d'information électronique d'ALCA
 - information et création d'une page dédiée sur le site www.chaletmauriac.aquitaine.fr
 - publication d'un entretien dans la revue numérique d'ALCA, *Éclairs* (<http://eclairs.aquitaine.fr>)
 - réalisation d'un reportage photographique et d'un entretien avec le-la résident-e.

■ CONVENTION DE RÉSIDENCE

Une convention sera signée entre l'auteur-e et ALCA, définissant les conditions de séjour en résidence et reprenant l'essentiel des clauses du présent cahier des charges. Un calendrier prévisionnel des rencontres sera joint en annexe.

■ SÉLECTION ET JURY

Les dossiers sont examinés par un jury d'experts mis en place par ALCA. Les livres des candidats seront mis à la disposition des membres du jury, qui se réunira pour délibérer courant juillet. Les candidats-e-s sont informé-e-s du choix final par un courrier signé de la direction de l'agence.